

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-246

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BRUNO, MUGNIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILBERT, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. SAUVAGET, TURK-SAVIGNY.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GENOUD, GILET, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, FORSTER, GIZARD, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT.

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GATINET, GIRARD, JEZEQUEL, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 82

Présents : 39

Représentés par mandat : 0

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT 2021.

Exposé du Président,

Le Comité a adopté le 1^{er} avril 2021 le Budget Primitif du Budget Annexe Très Haut Débit du Syndicat.

Le 7 octobre 2021, une Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Très Haut Débit a été approuvée.

La nécessité d'ajuster différents chapitres budgétaires amène à proposer une Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe Très Haut Débit qui se présente comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement est réajustée en dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	100.000	
012 - Charges de personnel	150.000	
70 - Produits des services		-4.250.000
75 - Autres produits de gestion courante		4.250.000
023 - <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	-250.000	
Total fonctionnement	0	0

➤ **Section d'investissement**

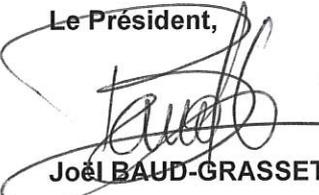
La section d'investissement est réajustée en dépenses et recettes de la façon suivante :

Investissement		
	Dépenses	Recettes
23 - Immobilisations en cours	-250.000	
021 - <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		-250.000
Total investissement	-250.000	-250.000

Les membres du Comité sont invités :

- à approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe Très Haut Débit 2021 proposée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE